



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1887

Edition PDF du 1 novembre 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1886 du 18 octobre 2010

Dans ce numéro

Biennale bernoise (André Gavillet)

Une présidence de la Confédération portée à deux ans: réforme dynamique ou réforme enlisée?

Cinq idées non reçues sur le renvoi des délinquants étrangers (Alex Dépraz)

L'initiative de l'UDC se fonde sur des amalgames qu'il faut réfuter et dénoncer

Impôt libérateur: un souci d'honnêteté bien limité (Jean-Daniel Delley)

Si Hans-Rudolf Merz peut partir avec le sourire, la victoire de la Suisse dans son bras de fer fiscal avec l'Union européenne est encore loin d'être acquise

Luxe, golf et fiscalité (Yvette Jaggi)

Actualité politique et concurrence fiscale obligent: les plus riches habitants de Suisse et leurs comportements suscitent un intérêt tout particulier ces temps

Un approvisionnement en électricité autonome et sûr? Alors abandonnons le nucléaire! (Jean-Daniel Delley)

Revenir à l'essentiel du débat énergétique

Fin des énergies fossiles: un livre au cœur de l'actualité (Albert Tille)

Un ouvrage du conseiller national Roger Nordmann publié aux éditions Favre

EPFL: le grand «rêve américain» de Patrick Aebischer (Yvette Jaggi)

Le professeur Libero Zuppiroli craint une bulle universitaire que seule une utopie pourrait prévenir. Mais y croit-il lui-même?

Biennale bernoise

André Gavillet • 26 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15712>

Une présidence de la Confédération portée à deux ans: réforme dynamique ou réforme enlisée?

«*Allo, Nicolas? – C'est Doris.*» Par ce bref prélude au dialogue d'Etat, Doris Leuthard s'efforça de démontrer qu'il était pertinent de demander au peuple et aux cantons de réviser la Constitution – le président de la Confédération devrait exercer son pouvoir non pas une année mais deux.

Connaître son interlocuteur facilite la spontanéité de la discussion. Or, il faut du temps pour constituer ce réseau. Un an, c'est à peine le temps de dire «*au revoir*». Deux ans permettent déjà de faire deux p'tits tours... à condition que soit révisée la Constitution!

Est-il possible de concilier deux géométries institutionnelles, la circulaire et la pyramidale? Dans un cas, le symbole du pouvoir également réparti est la table ronde. Les sept sont égaux entre eux. Ils respectent la «*paritudo*». Dans l'autre cas, la géométrie est pyramidale, les distances inégales. La primauté dans des situations définies l'emporte sur la «*paritudo*».

La réforme proposée a été jugée réformette. En fait, elle oblige à adapter très prudemment la géométrie. Elle vaut donc plus que le diminutif dont on l'affuble.

Département fédéral des affaires étrangères

Le choix institutionnel apparaît clairement dans la conduite des affaires étrangères. En est chargé un département qui a pour mission de défendre nos intérêts, de nous représenter partout dans le monde, d'offrir, si souhaité, nos bons offices. Telle est la mission ordinaire.

Mais des secousses graves ont démontré la nécessité, à un moment choisi, de faire valoir toute l'autorité de l'Etat. Seul le président peut avoir cette qualité, constitutionnellement.

Pour respecter la géométrie circulaire, le Conseil fédéral s'est demandé si le président ne devrait pas, automatiquement, gérer le DFAE, comme ce fut le cas pendant longtemps au XIXe siècle. Il a écarté ce schéma pour des raisons d'efficacité administrative: la rotation serait trop rapide dans la direction des départements. Mais cette solution aurait été en soi inadéquate, car il faut par principe réserver au-dessus de la gestion des «*affaires*» une fonction jouissant d'une autorité de plus haut niveau.

L'ordre du jour

Le Conseil fédéral ne veut pas de département présidentiel dont le titulaire pourrait s'occuper à plein temps du fonctionnement

du collège. Le président aura donc à gérer aussi son département. Géométrie circulaire.

Toutefois il sera tenu, avec le vice-président dont le rôle est imprécis, de coordonner les projets. Il découvrira par exemple que, dans de nombreux domaines, nous avons avec des pays proches ou lointains des négociations ouvertes (transports, énergie, universités, fiscalité, circulation des personnes, des capitaux, etc.). La connexion des accords internationaux avec les projets internes sera une tâche essentielle. Le président sera, en quelque sorte, maître de l'ordre du jour, ce qui constituerait un début de planification.

Pas de tournus

L'Assemblée fédérale élira le président sans tenir compte du tournus. Il est évident, dès lors, qu'une majorité politique voudra «*couronner*» son représentant. Evident encore que le «*postulant*» affichera ses intentions, si ce n'est son programme. Ainsi s'esquissera peut-être un accord de gouvernement plus précis et daté que le programme de législature.

Ce serait alors, même si la porte est étroite, le départ d'une réforme véritable ayant sa dynamique propre.

Cinq idées non reçues sur le renvoi des délinquants étrangers

Alex Dépraz • 28 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15737>

L'initiative de l'UDC se fonde sur des amalgames qu'il faut réfuter et dénoncer

Le débat en vue de la votation du 28 novembre 2010 bat désormais son plein. L'initiative a le vent en poupe; le contre-projet peine à convaincre. Le PS fait son choix politique cornélien entre le contre-projet et le double non le dernier week-end d'octobre lors de son congrès de Lausanne (DP 1886¹⁵).

L'un de nos lecteurs a remarqué à la suite de cet article que la gauche manquait de pédagogie sur cette question de la délinquance étrangère. Comme si elle avait peur de remettre en cause les amalgames assénés par l'UDC comme des vérités de peur d'être taxée d'angélisme ou de vouloir nier le problème.

Si l'on prend la peine de quitter les slogans politiques pour s'intéresser aux faits, l'on constate que, tel qu'il se déroule, le débat propage en effet un certain nombre d'idées fausses tant sur ce groupe qu'on désigne comme les «étrangers criminels» que sur le contenu des propositions soumises au vote.

1. On ignore quelles sont les infractions réellement commises par des Suisses et par des étrangers

L'initiative et le contre-projet veulent s'attaquer aux délinquants étrangers. Il est donc normal de savoir s'ils

représentent une partie importante des délinquants. La statistique de l'ensemble des infractions commises sur le territoire n'existe bien sûr pas. Le plus souvent, lorsque des chiffres sont cités, il s'agit de statistiques dites «*policieres*» – soit les infractions recensées par la police – ou de statistiques des autorités de jugements – soit les infractions pour lesquelles un auteur a été condamné, sans d'ailleurs que ces deux données différentes soient toujours clairement distinguées.

Or, on oublie que ces statistiques ne sont qu'une photographie partielle – et parfois partielle – de la réalité puisqu'une partie des infractions restent inconnues des autorités de poursuite: impossible de savoir dans quelle proportion ces délits qui constituent le «*chiffre noir*» de la délinquance sont commis par des Suisses ou des étrangers. On sait par contre que les statistiques – surtout policières, un peu moins si elles sont judiciaires – peuvent souffrir de biais importants, liés par exemple au fait que la police intervient plus systématiquement lorsque l'auteur est étranger.

2. Les étrangers sont les seuls à pouvoir commettre certaines infractions

La statistique des condamnations d'adulte¹⁶ pour crime ou délit de l'Office fédéral des statistiques (OFS) tient compte uniquement des quatre lois principales que

sont le Code pénal, la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) et la loi fédérale sur les étrangers. En 2008, 91'271 condamnations ont été prononcées dont 46'701 soit 51,2% concernaient des étrangers. Parmi ces condamnations, 10'474 – soit une part non négligeable – concernent des infractions à la loi fédérale... sur les étrangers, soit des délits dont la définition même exclut la plupart du temps qu'ils puissent être commis par des Suisses. Or, ces chiffres ne sont pas systématiquement expurgés des statistiques. Va-t-on proposer des mesures contre les conducteurs criminels puisque ceux-ci commettent plus de délits que les non conducteurs si l'on tient compte des infractions à la LCR?

3. Le délinquant est un homme jeune; l'étranger aussi

Même si on enlève les condamnations pour violation de la loi sur les étrangers, la proportion d'étrangers parmi les personnes condamnées reste élevée (environ 45%). Beaucoup comparent ce pourcentage avec la proportion d'étrangers dans la population résidente (22% en 2009). D'abord, cette comparaison ne tient pas compte des condamnations qui sont le fait de non résidents dont l'écrasante majorité sont des étrangers. Surtout, la structure de la population étrangère n'est

pas la même que celle de la population suisse ¹⁷ : la proportion d'étrangers est plus grande parmi les hommes jeunes (36,2% des hommes de 25-29 ans en 2009) que parmi les femmes âgées (5% des femmes de plus de 80 ans en 2009). Or, les hommes jeunes sont aussi surreprésentés parmi les délinquants: trouver une plus forte proportion d'étrangers parmi les délinquants que dans l'ensemble de la population résidente est donc statistiquement tout à fait normal.

4. Initiative et contre-projet: bonnet blanc, blanc bonnet

Sur la base des condamnations, l'OFS a estimé ¹⁸ le nombre de personnes qui auraient dû être renvoyées avec l'initiative et le contre-projet s'ils avaient été appliqués en 2008. Selon cette étude, 4'200 personnes auraient été renvoyées en 2008 avec l'initiative et 2'128 avec le contre-projet. Les difficultés d'interprétation que posent les deux textes (DP 1857 ¹⁹) rendent ces chiffres aléatoires en valeur absolue. Mais, certains pourraient tout de même en déduire que le contre-projet

constitue une sorte de compromis – qui plaît généralement en Suisse – par rapport à l'initiative.

Une analyse plus fine de l'estimation montre qu'il n'en est rien. La différence entre l'initiative et le contre-projet dépend presque exclusivement d'un seul facteur. Pour établir son estimation, l'OFS a considéré que, selon le texte de l'initiative, toute personne condamnée pour une infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants (exceptés les simples consommateurs) devrait être automatiquement renvoyée tandis que le contre-projet n'imposerait le renvoi que des auteurs d'infractions «*graves*» à cette loi. Le cas grave se distingue notamment par l'importance des quantités sur lesquelles porte un trafic. Or, il y a eu en 2008 2'090 condamnations LStup qui ne relevaient pas du cas grave.

S'il est vrai que le texte précis du contre-projet se réfère expressément au cas «*grave*» de l'article 19 LStup ²⁰, le texte de l'initiative qui parle de «*trafic de stupéfiants*» laisse une marge de manœuvre. Si on limitait également les renvois imposés

par l'initiative aux cas «*graves*» d'infraction à la LStup – ce que pourrait faire le Parlement dans une éventuelle loi d'application –, les chiffres des renvois seraient pratiquement identiques avec les deux textes. On arriverait même à un nombre plus élevé de renvois pour le contre-projet que pour l'initiative.

5. On renverra des personnes nées en Suisse et qui y ont toujours vécu

L'estimation de l'OFS est intéressante sous un deuxième aspect. En se basant sur les statistiques des condamnations, il était possible de connaître le statut des étrangers qui auraient dû être renvoyés si l'initiative ou le contre-projet avait été appliqué en 2008. Dans un cas comme dans l'autre, plus du tiers (38%) des personnes concernées auraient été des titulaires de permis B et C soit des personnes qui vivent généralement dans notre pays depuis un certain temps, et pour bon nombre d'entre elles depuis toujours. L'exemple du renvoi d'une personne née en Suisse et qui y a fait toute sa scolarité n'a donc rien de théorique.

Impôt libérateur: un souci d'honnêteté bien limité

Jean-Daniel Delley • 1 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15783>

Si Hans-Rudolf Merz peut partir avec le sourire, la victoire de la Suisse dans son bras de fer fiscal avec l'Union européenne est encore loin d'être acquise

Juste avant son départ en retraite, Hans-Rudolf Merz a

donc réussi à signer une déclaration commune avec la Grande-Bretagne ² et l'Allemagne ³. Mais ces deux brèves déclarations annonçant l'ouverture de négociations sur la collaboration transfrontalière en matière fiscale ne disent presque rien sur le contenu de ces futurs

accords.

La notion d'impôt libérateur selon le modèle Rubik (DP 1853 ⁴) n'y figure même pas. Et les gouvernements concernés doivent encore fixer les mandats de négociation. Les communiqués officiels publiés à

l'occasion de ces signatures expriment plus les espoirs de la Confédération que des résultats concrets et acquis.

Si les négociations aboutissent, Allemagne et Grande-Bretagne peuvent espérer des rentrées fiscales substantielles – on parle de plusieurs dizaines de milliards – mais étalées sur au moins une décennie. Ce qui rend néanmoins attractive pour ces pays la solution de l'impôt libérateur. Mais l'Union européenne a adopté le principe de l'échange automatique d'informations et il est douteux qu'elle y renonce soudain. L'imposition à la source des revenus de l'épargne placée à l'étranger par les résidents de l'Union, actuellement en vigueur, ne constitue qu'une étape provisoire. Bruxelles prépare un élargissement de l'assiette de cet impôt qui devrait inclure également les dividendes et les gains en capitaux, tout comme l'impôt libérateur proposé par la Suisse.

Dès lors pourquoi l'Europe ne se satisferait-elle pas de la solution helvétique? Parce les contribuables étrangers dépositaires de comptes en

Suisse échapperait aux règles fiscales de leurs pays – taux et progression notamment –, ce qui constituerait une discrimination à l'égard de leurs compatriotes déclarant leurs avoirs dans leur pays de résidence.

Les banques suisses proclament ne plus vouloir abriter d'argent étranger non déclaré et, en guise de bonne foi, ont vendu Rubik aux autorités helvétiques. Mais le souci de propreté financière affirmé par la Suisse a des limites. Les accords de double imposition avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne stipulent, conformément aux standards de l'OCDE, que la communication du seul nom d'un contribuable soupçonné de fraude ou d'évasion permet de déclencher l'entraide administrative. Les mêmes accords signés avec des Etats du tiers-monde exigent aussi le nom de la banque de dépôt; autant dire que ces pays n'obtiendront que rarement les informations utiles au recouvrement des impôts dûs. La nouvelle vertu helvétique en matière financière et fiscale ne vaudrait donc qu'à l'égard des pays riches.

Par ailleurs la Suisse offre encore trop de possibilités de camoufler des fortunes non déclarées. La spirale des prix de l'immobilier dans les stations de montagne huppées, sur la riviéra lémanique et dans la région zurichoise résulte en partie du transfert dans la pierre de fonds jusqu'ici placés dans les banques suisses et qui fuient l'impôt anticipé en vigueur et le futur impôt libérateur. En effet, nous sommes peu regardants sur l'origine de ces fonds ⁵, même lorsque le soupçon est plausible qu'ils soient d'origine criminelle, comme le remarquait l'ancien procureur genevois Bernard Bertossa ⁶ dans une récente émission de la télévision romande.

Quoi qu'il en soit, Patrick Odier ⁷, président de l'Association suisse des banquiers et vice-président d'économiesuisse, prédit un prochain afflux de fonds venant de l'étranger, grâce à «*la confiance, la stabilité et la discrétion*», vertus durablement payantes, foi d'associé-dirigeant d'une banque genevoise fondée en 1796.

Luxe, golf et fiscalité

Yvette Jaggi • 1 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15777>

Actualité politique et concurrence fiscale obligent: les plus riches habitants de Suisse et leurs comportements suscitent un intérêt tout particulier ces temps

Entre valeur-travail, vieille

démocratie et discrétion de bon aloi, les familles et personnalités les mieux dotées de Suisse n'affichent traditionnellement pas trop leur différence. Certains se passeraient même volontiers de figurer au classement annuel des plus riches dans ce pays, publié depuis 1989 par la revue

alémanique Bilanz ⁸ – à commencer par le N° 1, Ingvar Kamprad, inventeur et patron du système IKEA.

D'autres, managers et sportifs à succès ou détenteurs de fortunes récentes, se montrent moins réservés. Ils se présentent

volontiers dans les médias, font rêver dans les chaumières et constituent une bonne clientèle pour les industries et le commerce de luxe ⁹, dont les ventes ne cessent de progresser, au point de provoquer des ruptures de stock dans les boutiques.

Qu'ils le veuillent ou non, les «*superriches*» font beaucoup parler d'eux en ce moment; en Suisse aussi, à la faveur d'une étude sur leur mode de pensée et leur influence due à un professeur de sociologie de l'Université de Bâle. Travaillant sur dossiers et après de nombreux entretiens, Ueli Mäder ¹⁰ analyse les comportements de ceux qui sont au moins cent fois millionnaires (en francs suisses). Ils se retrouvent dans les clubs de golf, les jets d'affaires et les soirées de gala et forment une société parallèle ¹¹, regroupant les amateurs d'offres exclusives: écoles, cliniques et banques privées, résidences primaire et secondaire dans les beaux quartiers et les stations huppées.

Certes, dans notre pays, la discrimination géosociale ne prend pas la forme de ces «*communautés fermées*», bien connues dans les inquiètes mégapoles du monde où les plus riches se déplacent en voitures blindées et par hélicoptère d'un lieu sécurisé à l'autre. Il

n'empêche: dans la Suisse relativement égalitaire, une infime proportion de la population dispose de moyens et de réseaux qui lui assurent pouvoir et influence.

La capacité contributive des superriches les rend précieux. Les cantons et communes se disputent plus ou moins ouvertement pour attirer ces trois pour-cent de contribuables qui déclarent autant d'argent que les 97% restants. A l'inverse, les socialistes luttent contre la concurrence fiscale, avec l'habile initiative «*pour des impôts équitables*» (DP 1886 ¹²). Cette proposition, promptement qualifiée de populiste par la droite, pourrait être acceptée par la majorité des citoyens qui se prononceront le 28 novembre – mais peinera à obtenir l'assentiment d'au moins douze cantons.

Jouant la situation d'urgence et jugeant insuffisant l'engagement des partis bourgeois, les chefs d'entreprise entrent en lice pour combattre l'initiative socialiste au nom de la place économique suisse. Ils laissent à d'autres le soin de développer l'argumentation fédéraliste, ce dont se charge avec insistance la *Weltwoche*, l'hebdomadaire qui se dit «*l'accompagnant critique de l'UDC*». Son invité de cette semaine, le professeur Silvio Borner s'en prend féroce-

ment au «*cartel des cantons fiscalement voraces*» qui connaissent déjà les taux d'imposition prévus par l'initiative et voudraient que les autres s'alignent, par l'effet d'une harmonisation matérielle totalement contraire à l'esprit du fédéralisme helvétique.

Et les très riches dans tout ça? Vont-ils quitter les cantons à bas tarifs, comme le craignent notamment les responsables des finances publiques de la Suisse centrale? Réponse donnée par une minutieuse enquête ¹³ menée en juillet dernier auprès de quelque 200 contribuables imposés au forfait dans le canton de Zurich, dont 60 dans la capitale. Depuis l'abolition de ce statut en votation populaire en février 2009, les communes concernées n'ont enregistré qu'une poignée de défections, dont aucune à Zurich-Ville sauf celle de Viktor Vechselberg, parti récemment rejoindre des amis domiciliés dans le canton de Zoug.

Cet apparent immobilisme s'explique évidemment par d'autres raisons, manifestement plus fortes que le barème fiscal, telle la proximité d'un lac et d'établissements de formation réputés, pour ne rien dire de la stabilité des institutions et des prix. Car le pouvoir d'achat des riches ¹⁴ a crû en dépit de la crise...grâce à la cherté du franc.

Un approvisionnement en électricité autonome et sûr?

Alors abandonnons le nucléaire!

Jean-Daniel Delley • 23 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15686>

Revenir à l'essentiel du débat énergétique

Le débat sur l'énergie nucléaire est à nouveau ouvert, réactivé par le dépôt de trois requêtes pour la construction de nouvelles centrales ([DP 1831](#)³³).

L'argumentaire n'a guère changé depuis la dernière campagne de 2003 sur les initiatives *Sortir du nucléaire* et *Moratoire-plus*.

Du côté des pro-nucléaires, on insiste sur la nécessité de répondre à une demande en hausse, sur la fiabilité des centrales et leur effet bénéfique pour le climat. Alors que les opposants mettent en avant les dangers du nucléaire – fonctionnement et gestion des déchets – et les possibilités offertes par les énergies renouvelables.

On parle moins de rentabilité économique et d'autonomie énergétique qui toutes deux parlent clairement pour l'abandon du nucléaire, deux facteurs qui pourtant devraient guider la politique énergétique.

A l'horizon 2035, [Swisselectric](#)³⁴, l'organisation des principaux producteurs helvétiques d'électricité, estime à 30 TWh l'augmentation de la demande d'électricité. Pour y faire face, la construction de deux centrales nucléaires, d'installations de pompage-turbinage et l'aménagement du réseau

exigeront un investissement d'environ 30 milliards de francs. Les [bureaux Infrac et TNC](#)³⁵ ont calculé que la construction de grandes centrales ne serait pas rentable. Par contre l'investissement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables créeraient beaucoup plus d'emplois et une plus-value nettement supérieure, tout en contribuant à répondre à la demande.

L'alternative est relativement simple: mobiliser des moyens financiers dans des équipements d'une durée d'une cinquantaine d'années, fortement centralisés; ou profiter des innovations technologiques qui interviendront durant ce laps de temps et mettre en place un système décentralisé en multipliant les sources de production.

Les grands producteurs n'ont aucun intérêt à la décentralisation. Car derrière le discours sur leur responsabilité de garantir un approvisionnement sûr, c'est leur pouvoir et leurs profits qui sont en jeu.

Par contre une production décentralisée, couplée à des mesures assurant une meilleure efficacité énergétique, assurerait la sécurité et l'autonomie de notre approvisionnement. A

condition bien sûr que le pouvoir politique joue le jeu en édictant les règles nécessaires à cette évolution – taxes d'incitation, normes de consommation, subventions initiales aux énergies renouvelables. Or actuellement plusieurs milliers de projets de production décentralisée sont bloqués, faute de moyens.

La sûreté de l'approvisionnement passe par la capacité de répondre à tout moment à la demande, notamment à la demande de pointe. Les sociétés d'électricité, c'est là leur intérêt, privilégient cette stratégie qui implique la mise à disposition d'installations de production susceptibles de supporter ces pointes. Mais il est possible de réduire les pointes grâce à un réseau plus flexible et fiable (*smart grid*) et à l'action des consommateurs informés (par compteurs numériques) de l'évolution des prix au cours de la journée. D'ici une dizaine d'années, ce réseau intelligent devrait être mis en place. L'Office fédéral de l'énergie estime qu'un tel réseau permettrait une réduction de 15% de la demande, soit plus que ne produit la centrale de Gösgen.

A moins que la construction de deux nouvelles centrales nucléaires ne capte l'essentiel des moyens financiers et ne bloque pour des décennies tout progrès vers la décentralisation et l'autonomie énergétique.

Fin des énergies fossiles: un livre au cœur de l'actualité

Albert Tille • 27 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15722>

Un ouvrage du conseiller national Roger Nordmann publié aux éditions Favre

La planète se réchauffe. Le pétrole va manquer. Le nucléaire est dangereux et l'uranium se fait rare. Pour ne pas aller dans le mur, il faut économiser l'énergie et développer l'électricité renouvelable. Tel est, à gros traits, le contenu du livre *Libérer la Suisse des énergies fossiles* qui vient de paraître aux Editions Favre.

Son auteur, le conseiller national socialiste vaudois Roger Nordmann, n'est pas ingénieur électricien ni expert climatique. Mais par une minutieuse compilation des informations récoltées aux meilleures sources et avec le contrôle de son réseau de spécialistes, il propose, sous forme de trois projets détaillés, un programme politique concret au cœur de l'actualité. La préface de Bertrand PicCard y apporte une touche de crédibilité non partisane.

Le transport routier et aérien est responsable pour près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. La taxe CO₂ sur les carburants n'a pas encore passé la rampe. D'autres mesures politiques s'imposent. Un aménagement du territoire plus rigoureux doit diminuer les trajets pendulaires. Les transports en commun divisent par cinq la consommation d'énergie. L'Association Transport et Environnement

(ATE) vient de déposer une initiative pour financer leur développement. Les progrès technologiques permettront, à terme, la généralisation de la voiture électrique.

Les bâtiments absorbent 45%²¹ de l'énergie consommée en Suisse. Or, fait positif, les techniques d'assainissement sont ici au point. Le bâtiment neuf *produisant* de l'énergie est une réalité. Les rénovations peuvent réduire la consommation de 50 à 80%. De plus, un consensus politique existe et des crédits sont débloqués pour passer à l'action avec la bénédiction des constructeurs et des propriétaires. La taxe CO₂ sur les combustibles est en place. Il faudra cependant du temps pour assainir le parc immobilier. Pour accélérer le mouvement, il conviendrait de quadrupler le financement public.

Le troisième projet, point névralgique du livre, entend prouver que le passage à l'électricité entièrement renouvelable est possible à l'horizon 2030-2040. En voici les grandes lignes.

On peut réduire d'un tiers²² la consommation actuelle par des appareils plus performants. Ces économies devraient permettre d'absorber la consommation due à la mobilité électrique et à l'augmentation de la population.

L'électricité nucléaire qui couvre

environ 40% de la consommation actuelle, quelque 30 TWh (terawattheures), serait abandonnée au profit des énergies renouvelables. Ce grand défi peut être relevé. Les diverses énergies vertes se répartiraient la tâche:

- Biomasse 4 TWh
- Hydroélectricité 2 TWh
- Géothermie 2 TWh
- Eoliennes 5 TWh
- Photovoltaïque 15 TWh

La Confédération a déjà mis sur pied un mécanisme d'encouragement aux énergies renouvelables. Le courant vert est repris au prix coûtant²³ par le réseau. Le montant débloqué par Berne pour couvrir la différence avec les prix du marché n'accorde qu'une faible part de 5% au photovoltaïque. Et pourtant cette technique de production décentralisée a un énorme potentiel en se limitant aux toits bien orientés.

La généralisation de l'électricité verte en fera baisser les prix. Elle devrait être concurrentielle avec le courant produit par les centrales à gaz. Roger Nordmann reconnaît que l'électricité nucléaire, avec tous ses défauts et ses menaces, resterait sensiblement meilleur marché.

Les toutes récentes déclarations conjointes de Moritz Leuenberger et Doris Leuthard sur la promotion de l'économie verte²⁴ et le projet

de renforcement des normes ²⁵ sur les appareils sobres montrent qu'un consensus se renforce vers une nouvelle gestion de l'énergie, celle que défend le livre de Roger

Nordmann. Avec une exception de taille. La confrontation au sujet du nucléaire est inéluctable.

Offre spéciale: les lectrices et

lecteurs de DP peuvent commander ²⁶ *le livre, en français ou en allemand, directement à l'auteur (envoi postal offert).*

EPFL: le grand «rêve américain» de Patrick Aebischer

Yvette Jaggi • 25 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15693>

Le professeur Libero Zuppiroli craint une bulle universitaire que seule une utopie pourrait prévenir. Mais y croit-il lui-même?

Réunis à Lausanne à la veille du Sommet de Montreux, les maires francophones n'ont pas siégé à l'Université cantonale mais bien à l'École polytechnique fédérale, où l'on parle beaucoup l'anglais. Choix significatif, bien au-delà du besoin de locaux à même d'accueillir 400 personnes pendant deux journées, l'une consacrée à des ateliers sur «*La collaboration des villes et universités au service du développement local*», l'autre à l'assemblée annuelle d'une association regroupant quelque 180 villes d'une quarantaine de pays.

Le choix de l'EPFL, c'est d'abord celui de la haute école qui a pris l'initiative de rassembler les meilleures universités technologiques de langue française pour constituer le Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la francophonie (RESCIF ²⁷). Le choix de l'EPFL, c'est plus généralement celui d'une haute école lancée à fond dans la compétition internationale, gérée, promue et branchée comme une entreprise présente sur un marché mondial,

en l'occurrence celui de la formation tertiaire et de la recherche de pointe dans les secteurs d'avenir.

Ainsi va «*le rêve américain*», ce modèle sur lequel Libero Zuppiroli ²⁸, lui-même professeur de d'optoélectronique à l'EPFL, porte un regard critique, entre lucidité, amusement et inquiétude. Patrick Aebischer, «*président talentueux et déterminé*», ne participe-t-il pas à la création d'une «bulle universitaire», lui qui oriente délibérément sa radieuse école-entreprise vers les savoirs à la mode – neurosciences, ingénierie financière, nanotechnologies? Qui multiplie les constructions et les partenariats spectaculaires, du Rolex Learning Center à Solar Impulse, nouvel Alinghi? Qui invite les professeurs les plus prestigieux ou les plus inattendus, le dernier en date n'étant autre que Pascal Couchepin ²⁹ pour des cours sur les institutions suisses?

Voici pas mal d'années que Libero Zuppiroli s'interroge sur le modèle managérial et boursier américain appliqué à une haute école. En 2003 déjà, dans un long entretien donné à Polyrama ³⁰, la revue scientifique anciennement publiée par l'EPFL

et relayée depuis 2006 par le magazine externalisé Reflex ³¹, il faisait observer que «*les universités américaines à vocation technologique, notamment les plus cotées d'entre elles, auront eu leur part de responsabilité dans la formation et l'éclatement de la bulle financière*». Elles ont trop forcé sur le marketing des filières tendance et des «*sciences bling bling*», sur l'appartenance aux communautés exclusives qu'elles constituent, sur la formation de *top managers* aux salaires et bonus démesurés, sur l'entraînement à la guerre totale sur les marchés, à la compétition tous azimuts.

Cette ambiance de concurrence généralisée flatte ceux qui la supportent et savent en tirer profit, à coup de publications dans les bonnes revues et de découvertes vigoureusement médiatisées. En revanche, elle plonge beaucoup d'étudiants et plus tard de professionnels dans le doute, pour ne rien dire de la démotivation des personnels de l'enseignement et de la recherche.

Qui dit concurrence dit classement. Les critères retenus pour les «*rankings*» des universités favorisent les hautes écoles techniques travaillant

selon le modèle américain. Les Stanford, Caltech et autres «*excellentes universités*» se trouvent confortées dans leur position au sein du *top ten* mondial, même si elles fondent leurs activités sur des valeurs qui font d'elles des «*citadelles du fric*», dicit Zuppiroli dans *Le Temps* du 9 mars dernier. Il a un avis certes moins catégorique à propos des deux écoles polytechniques fédérales; mais on sent bien que leur bonne position dans les différents classements internationaux les rend suspectes – surtout l'EPFL qui en vient à dépasser son aînée zurichoise, pour la plus grande fierté des élus lémaniques, tous partis confondus, et des médias bien sûr, dont aucun ne chipote.

Moins à l'aise que dans l'exercice de la pensée critique, Libero Zuppiroli s'essaie à l'utopie. Et si l'on commençait à penser qu'il faut repenser davantage, à puiser

de bonnes références dans l'histoire, à libérer les hautes écoles publiques du carcan étatique pour en faire des fondations sans but lucratif? Questions et propositions rhétoriques, on le sent bien, venant d'un professeur bien placé pour savoir que l'évolution à venir est claire, irréversible. «*La Direction [de l'EPFL] a verrouillé toute possibilité de développement d'un nouveau modèle d'inspiration plus locale. L'École est définitivement engagée dans la course vers l'excellence.*» (*La Bulle universitaire*, p. 62). Avec le résultat escompté par Patrick Aebischer répondant tranquillement à un journaliste de la *NZZ*³² qui lui demandait où en serait l'EPFL dans dix ans: «*Parmi les meilleures du monde.*»

La fin est ambitieuse, les moyens rendus au fur et à mesure

disponibles, par la Confédération et, de plus en plus, par des partenaires privés. Les universités cantonales regardent, de loin, passer le train rapide des EPF. Elles croient avoir trouvé un espoir du côté de Bologne. Mais, peut-être en raison de la crise, cette harmonisation des études supérieures à l'échelle européenne n'a pas encore eu l'effet espéré d'accroître la mobilité étudiante; elle n'a pas davantage réussi à faire bouger les esprits en même temps que les agendas. En revanche, le système de Bologne a efficacement encouragé la recherche perverse des crédits bon marché: les étudiants sont tentés de choisir les cours et séminaires qui leur permettent de maximiser le rendement de l'effort consenti. Le «rêve européen» déçoit aussi, et pas seulement Zuppiroli.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1887#>
2. <http://www.efd.admin.ch/aktuell/medieninformation/00462/index.html?lang=fr&msg-id=35860>
3. <http://www.efd.admin.ch/aktuell/medieninformation/00462/index.html?lang=fr&msg-id=35927>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/10282>
5. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/wirtschaft/konjunktur/Steuersuender-fluechten-in-Schweizer-Immobilien-/story/25373816>
6. <http://www.tsr.ch/emissions/mise-au-point/2453770-mise-au-point.html>
7. http://www.nzz.ch/nachrichten/wirtschaft/aktuell/mehr_geld_wird_zu_uns_fliesen_1.8205083.html
8. <http://www.bilanz.ch/leserservice/300reichste.asp?Session=93DAD3C7-4520-4E13-86DC-E3EE6E7D466B&CID=110&CPID=0>
9. http://www.economist.com/node/17309229?story_id=1730922
10. http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/votations/novembre_2010/detail/Les_riches_sous_la_loupe_des_chercheurs.html?cid=28653206
11. http://www.woz.ch/artikel/print_19931.html
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/15629>
13. http://www.nzz.ch/nachrichten/zuerich/pauschalbesteuerung_kanton_zuerich_1.6972202.html
14. http://www.nzz.ch/nachrichten/wirtschaft/aktuell/das_leben_in_der_schweiz_wird_fuer_die_reichen_billiger_1.3884231.html
15. <http://www.domainepublic.ch/articles/15613>
16. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/03/key/verurteilte.Document.21946.xls>
17. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/data/01.Document.88370.xls>
18. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/04/05/01/02.html>
19. <http://www.domainepublic.ch/articles/10303>
20. http://www.admin.ch/ch/fr/rs/812_121/a19.html
21. <http://www.bfe.admin.ch/energie/00567/00569/index.html?lang=fr>
22. <http://www.ecogeste.ch/index.php?2008/03/09/199-agence-suisse-pour-l-efficacite-energetique>
23. <http://www.bfe.admin.ch/themen/00612/02073/index.html?lang=fr>
24. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=35687>
25. <http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/medienmitteilung/index.html?lang=fr&msg-id=35753>
26. <http://www.roger-nordmann.ch/dp>
27. <http://actu.epfl.ch/news/un-accelereur-francophone-de-l-innovation-techn-2/>
28. <http://www.enbas.ch/Zuppiroli.html>
29. <http://actu.epfl.ch/news/pascal-couchepin-participe-a-une-serie-de-conferen/>
30. http://polyrama.epfl.ch/art_P119_Zuppiroli.html
31. <http://www.reflexmagazine.ch/>
32. http://www.nzz.ch/nachrichten/wissenschaft/es_waere_einfach_schoen_wir_haetten_den_nobelpreis_1.5547586.html
33. <http://www.domainepublic.ch/articles/10156>
34. <http://www.swisselectric.ch/fr/home.html>
35. http://assets.wwf.ch/downloads/1860a_def_zusammenfassung_fr.pdf